

Réunion du Conseil Scientifique et Technique du Cemagref du 19 novembre 2009

Déclaration et proposition de recommandation des Représentants du Personnel sur le dossier "Prime d'Excellence Scientifique"

Les représentants du personnel au CST rappellent en leur nom et au nom des représentants du personnel aux différentes instances du Cemagref que la recherche est une activité d'équipe et de collaboration entre chercheurs, ingénieurs et techniciens, épaulés par les personnels d'appui à la recherche.

Un système tel que celui de la "Prime d'Excellence Scientifique", qui met en avant l'attribution d'une prime individuelle ne bénéficiant qu'à un nombre restreint d'agents, développerait une compétition exacerbée au sein des équipes de recherche et ne pourrait être que destructeur et source de conflits au sein de la communauté de travail du Cemagref.

Les moteurs importants de l'activité de recherche que sont la passion du métier exercé, la reconnaissance par les pairs et l'intérêt pour un travail d'équipe, n'effacent pas la nécessité de revaloriser les carrières des chercheurs.

Une prime de rendement à caractère individuel, accordée pour une durée limitée à un nombre restreint de chercheurs, ne saurait être considérée comme une solution alternative à cette nécessaire réévaluation des carrières et des rémunérations des chercheurs et, plus globalement, de l'ensemble du personnel. Cette PES est proposée au moment même où, avec la création du corps des IPEF, va encore s'accroître le différentiel de rémunération entre les chercheurs et ingénieurs de statut Recherche et les ingénieurs-chercheurs de statut MAAP, tout en maintenant des systèmes d'attribution de prime discordants.

Enfin, charger le CST de se prononcer sur les critères d'attribution de cette prime et les instances d'évaluation de sélectionner les bénéficiaires, à travers les procédures d'évaluation, changerait profondément la nature et le rôle de ces instances et la philosophie de l'évaluation-conseil pratiquée au Cemagref.

Après les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire Central réuni le 17 novembre, les représentants du personnel élus au CST, auxquels s'associent les représentants du personnel élus aux instances d'évaluation, et aux CAP de chercheurs de l'établissement soussignés¹, se prononcent contre la mise en place d'une prime d'excellence scientifique au Cemagref. En conséquence, ils proposent au CST d'adopter la recommandation suivante:

Recommandation :

Considérant que l'introduction de la Prime d'Excellence Scientifique au Cemagref, mesure étrangère à la culture de l'organisme, induirait des effets pervers, le CST exprime son désaccord de principe sur la mise en place de ce système. Le CST demande aussi qu'une réflexion soit lancée pour revaloriser les carrières des personnels des EPST et fluidifier leur déroulement. Il est urgent notamment que soient transposées au corps des chargés de recherche les mesures d'amélioration de carrière et de prise en compte de l'ancienneté qui ont été prises pour le corps des maîtres de conférence de l'enseignement supérieur.

Signataires à la date du 19 novembre 2009 :

Elus du personnel au CST, titulaires et suppléants (9/10) :

secteur Eaux : 4/4 - secteur Territoires : 2/2 - secteur Ecotechnologies : 2/2 - secteur Appui à la Recherche : 1/2

Elus du personnel aux Instances d'Evaluation, titulaires et suppléants, membres des Commissions Spécialisées des 3 départements scientifiques (17/17) :

CS Eaux : 6/6 - CS Territoires : 5/5* - CS Ecotechnologies : 6/6

* le sixième membre a quitté le Cemagref

Elus du personnel dans les CAP de chercheurs, titulaires et suppléants (14/15) :

CAP des Directeurs de Recherche : 7/7* - CAP des Chargés de Recherche : 7/8

* le huitième membre a quitté le Cemagref

¹ une réponse ne nous est pas encore parvenue